



grandparis
aménagement

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT

ORLY
RUNGIS
SEINE
AMONT

ZAC THIAIS ORLY

DOSSIER DE CRÉATION-REALISATION

Bilan de la concertation

Novembre 2021

1. Origines du projet	3
1.1. L'Opération d'Intérêt National Orly Rungis Seine Amont	3
1.2. La ZAC du SENIA et son territoire	4
2. Rappel du cadre de la concertation : modalités, objectifs, calendrier, et acteurs	7
2.1. Les modalités	7
2.2. Les objectifs du projet de ZAC du SENIA	7
2.3. Rappel du calendrier de la concertation	8
2.4. Les acteurs mobilisés	8
3. Dispositif d'information et déroulé des réunions publiques	9
3.1. Avant la première réunion publique	9
3.2. La réunion publique d'ouverture : 10 février	11
3.3. Entre les deux réunions publiques	12
3.4. La réunion publique de restitution : 26 mai	15
4. Synthèse des échanges de la phase règlementaire de la concertation	16
4.1. La circulation et la desserte du quartier	16
4.2. La place des espaces verts dans le projet	19
4.3. La programmation prévisionnelle et les équipements publics	21
4.4. La prise en compte des nuisances du site	24
5. Traitement et intégration des questions/préconisations	25
6. Echéances et suite à donner au projet	25
7. Annexes	26

Par délibération de son Conseil d'Administration (CA) du 25 novembre 2020, et au titre des articles L 103-2 et L. 103-3 du code l'urbanisme, l'EPA ORSA actait du lancement de la concertation du SENIA, en vue de la prochaine création de la ZAC intercommunale du SENIA située sur les communes de Thiais et d'Orly.

Le présent bilan vient résumer les éléments de contexte, les objectifs et les modalités de la concertation, les échanges entre les parties et la manière dont ils ont été pris en compte au cours du processus. Il présente, le déroulé de la concertation de la future ZAC intercommunale du SENIA.

Qu'est-ce qu'une ZAC ? Une zone d'aménagement concerté (ZAC) est une opération d'aménagement qui résulte d'une initiative publique. Une collectivité publique ou un établissement public décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains.

L'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis – Seine Amont (EPA ORSA) est le maître d'ouvrage de la ZAC du SENIA. Il en a pris l'initiative par délibération de son Conseil d'Administration, en date du 12 juillet 2018 et pilote cette opération depuis ses études préalables, jusqu'à sa réalisation, avec les Villes de Thiais et d'Orly et l'ensemble partenaires du projet.

Qu'est-ce qu'une concertation règlementaire ? Dans le cadre de la création d'une telle zone, une procédure de concertation associe le public, dans l'optique d'un dialogue constructif. L'objectif est d'informer public et habitants sur le projet urbain et ses grandes orientations, et de recueillir les avis ou remarques de tous durant une phase règlementaire de plusieurs semaines. A l'issue de cette période, le maître d'ouvrage dresse le bilan de la concertation (objet du présent document).

On pourra noter que les documents de concertation et l'étude d'impact évoquent la « ZAC du SENIA » désormais dénommée « ZAC Thiais-Orly » car le nom définitif de cette opération d'aménagement a été arrêté postérieurement. Il convient donc de lire indifféremment ces deux terminologies qui visent bien entendu la même opération d'aménagement dans les différents documents du présent dossier.

1. Origines du projet

1.1. L'Opération d'Intérêt National Orly Rungis Seine Amont

Le projet de création de la ZAC intercommunale s'inscrit dans l'Opération d'Intérêt National Orly Rungis Seine Amont (OIN ORSA)

En 2007, l'Etat identifie plusieurs territoires à enjeux pour les décennies à venir, dont celui d'Orly Rungis Seine Amont qu'il déclare comme **Opération d'Intérêt National (OIN ORSA)**.

Créé en mai 2007, l'établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont (EPA ORSA) est une structure partenariale associant l'État, la Région Île-de-France, le département du Val-de-Marne,

la Métropole du Grand Paris et les onze communes concernées par l'opération d'intérêt national. Depuis novembre 2017 il est fédéré à Grand Paris Aménagement. L'EPA ORSA a pour mission de mettre en œuvre des projets réalisés dans le cadre de l'OIN ORSA.

Cette structure partenariale assure à la fois le pilotage stratégique de la grande opération d'urbanisme et des politiques partenariales afférentes (économie, transport, logement, foncier, environnement). Cette mission a pour objet le territoire dans son ensemble et s'appuie sur une vision de long terme, partagée par les membres de la gouvernance et la mise en œuvre de projets de développement urbain. Il peut s'agir d'aménagements (plans guides, schémas de référence, zones d'aménagement concerté) ou de programmes d'action thématiques (prospection économique, relogement). Dans ce dernier cas, l'EPA peut alors intervenir comme aménageur et structure d'ingénierie au service des communes.

Le pôle d'Orly est un des territoires d'intervention de l'EPA dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National ORSA. L'enjeu est de concevoir un projet d'aménagement global du pôle d'Orly en lien avec les zones d'activités existantes (MIN de Rungis, SILIC, SOGARIS, centre commercial de Belle Epine...), la plateforme aéroportuaire et son projet de quartier d'affaire international « Cœur d'Orly » et, dans le cadre du réseau de transports du Grand Paris, le prolongement de la ligne de métro 14 jusqu'à l'aéroport desservant notamment la Gare de Pont de Rungis en interconnexion avec le RER C.

1.2. La ZAC du SENIA et son territoire



Le secteur du SENIA

Situé au carrefour de l'A86 et ex-RN7 (RD7 aujourd'hui), le site du SENIA occupe une situation stratégique comme entrée sud de la zone dense métropolitaine. Il est desservi par le RER C à la gare

Pont-de-Rungis. Il se trouve également proximité immédiate du Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis et de l'aéroport de Paris-Orly.

Depuis les années 70, le SENIA a essentiellement fonction de zone logistique en lien avec le MIN de Rungis situé à proximité. Le site est occupé par de grands entrepôts alimentés par les poids lourds via l'autoroute A86 et se structure autour d'anciens peignes ferroviaires. Zone peu dense en emploi, en voie d'obsolescence, le SENIA représente un secteur de développement majeur à l'échelle de l'Ile-de-France, illustratif d'une politique d'urbanisme vertueuse, articulant développement économique, développement résidentiel et offre de transport avec notamment l'arrivée de la ligne 14.

L'EPA ORSA a mené un programme d'études visant à définir une stratégie urbaine sur le pôle d'Orly, identifié comme périmètre stratégique du sud parisien. Une zone d'étude de 120 hectares sur le secteur du SENIA a été identifiée pour y développer un programme d'aménagement ambitieux autour de la future gare Pont-de-Rungis de la ligne 14 du Grand Paris Express.

Le SENIA a ainsi été ciblé comme secteur de mutation clé pour faire émerger autour de la gare de la ligne 14 un quartier mixte comprenant logements, commerces, activités, équipements publics, parcs, etc. Ce quartier viendra répondre aux besoins en logement et transports en Ile-de-France.

Cette réflexion a permis d'aboutir à trois opérations d'aménagement aux périmètres distincts :

- **La ZAC Chemin des Carrières**, dont la concertation se déroula entre 2013 et 2019 ;
- **Le projet Parcs en Scène** : objet d'une concertation en 2019 sur sa partie orlysiennne (le site situé sur la commune de Thiais fera l'objet d'une concertation ultérieure) ;
- **La future ZAC intercommunale du SENIA** : sujet du présent bilan de concertation

Les trois opérations d'aménagement du SENIA

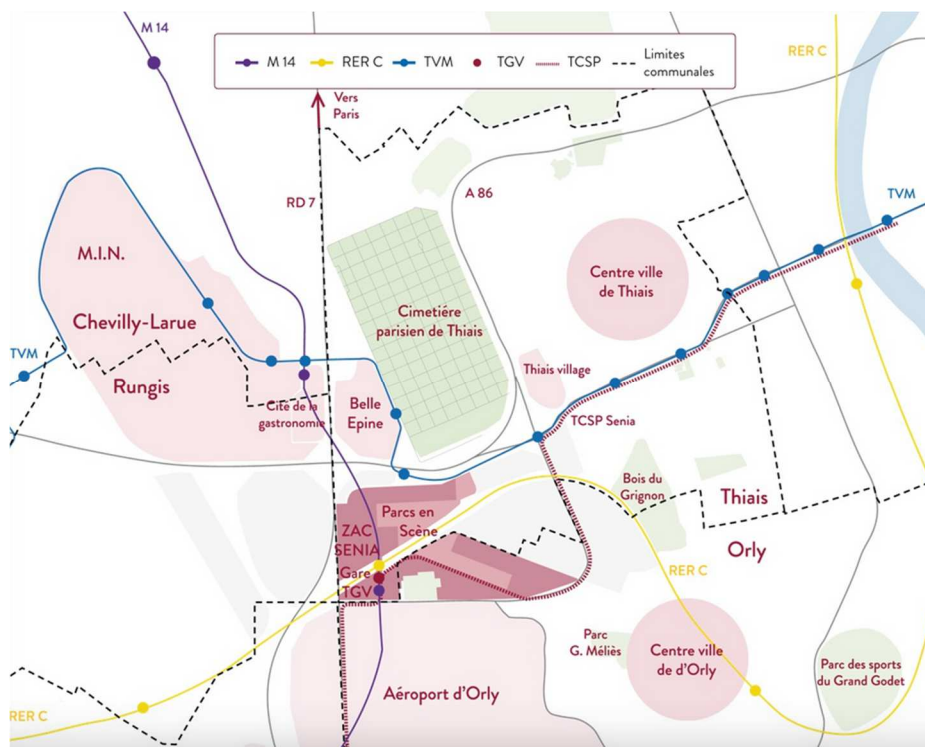


Les objectifs poursuivis par l'opération portée par l'EPA ORSA sont les suivants :

- Assurer l'insertion urbaine des infrastructures de transport implantées au droit du pôle-gare de Pont de Rungis ;
- Développer un quartier urbain mixte en lien avec l'arrivée de la gare de la ligne 14 à Pont-de-Rungis ;
- Accompagner la mutation du secteur initiée par les sites objet du concours Inventons la Métropole du Grand Paris (projet Parcs en Scène) ;
- Accompagner la dynamique métropolitaine par la mise en valeur d'un pôle regroupant des équipements à rayonnement régional et international ;
- Trouver une cohérence pour ce territoire fragmenté en accompagnant la mutation d'une zone d'activité économique à conserver.

A terme, le projet du SENIA doit permettre l'émergence d'un quartier mixte d'environ 40 hectares autour de la future gare de la ligne 14. Il mêlera logements, commerces, bureaux, espaces verts et des équipements publics : écoles, parcs, salle de sport polyvalente, équipement culturel, un complexe sportif, un point info média et multiservices (PIMMS) et une passerelle pour piétons et cycles au-dessus des voies ferrées. Cette offre sera complétée par un service en transports en commun important grâce à l'arrivée de la ligne 14 du métro (entre Saint-Denis Pleyel et l'aéroport d'Orly) et d'une ligne de bus en site propre, en plus de l'actuelle gare du RER C Pont-de-Rungis. A horizon 2030, une gare TGV pourrait venir renforcer l'intermodalité du secteur et l'attractivité du quartier.

La ZAC du SENIA donnera ainsi une cohérence d'ensemble à ce territoire, et sera complémentaire du projet « Parcs en Scène Quinze Arpents » développé par le groupement Parcs en scène.



Le futur quartier interconnecté du SENIA

2. Rappel du cadre de la concertation : modalités, objectifs, calendrier, et acteurs

La présente concertation s'est déroulée dans le respect des dispositions du Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6. Par délibération de son Conseil d'Administration, en date du 25 novembre 2020, l'EPA ORSA a défini les modalités de la concertation de la future ZAC intercommunale du SENIA.

2.1. Les modalités

Les modalités suivantes ont été validées lors du CA de l'EPA ORSA du 25 novembre 2020.

- *Organisation d'une réunion publique de lancement en début de la concertation à l'échelle du périmètre global de Thiais et d'Orly qui se tiendra en présentiel ou en distanciel en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ;*
- *Organisation d'une réunion publique de restitution en fin de concertation à l'échelle du périmètre global de Thiais et d'Orly en présentiel ou en distanciel en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ;*
- *Mise en place d'un site internet présentant le projet ;*
- *Mise à disposition du public d'un registre d'observations ;*
- *Mise à disposition du public d'un dépliant présentant le projet ;*
- *Diffusion d'informations relatives au projet sur le site internet de Grand Paris Aménagement.*

Il a également été prévu que l'information du public sur la ou les dates et lieux de la ou des réunions publiques, la mise en place du site internet et du registre d'observations se fera par voie d'affichage ou de tout autre moyen approprié.

2.2 Les objectifs du projet de ZAC du SENIA

Les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement du SENIA sont les suivants :

- ✓ Développer un nouveau quartier autour de la future gare de la ligne 14 à Pont-de-Rungis, avec logements, commerces de proximité, bureaux, locaux d'activité, équipements publics et sportifs.

- ✓ Favoriser la desserte et l'interconnexion au Grand Paris par l'arrivée d'une nouvelle ligne de métro, d'un bus avec une voie de circulation dédiée.
- ✓ Poursuivre la dynamique de la métropole par l'accueil d'équipements à rayonnement régional et international.
- ✓ Trouver une cohérence pour ce territoire fragmenté en accompagnant la mutation dont la zone d'activité économique sera conservée.
- ✓ Améliorer la qualité de vie des habitants par la création d'espaces verts et d'équipements publics.

2.3 Rappel du calendrier de la concertation

- Mercredi 10 février 2021 : réunion publique de lancement de la concertation (en distanciel)
- Du 10 février au 30 avril 2021 : recueil des avis du public via le site internet dédié, la boîte mail et les registres papiers déposés à l'EPA ORSA et dans les mairies des villes de Thiais et d'Orly.
- Mercredi 26 mai 2021 : réunion publique de restitution de la concertation (en distanciel)

2.4 Les acteurs mobilisés

Durant toute la durée de cette phase de concertation règlementaire, plusieurs acteurs ont travaillé conjointement à la construction d'un dispositif d'information.

- **La Ville de Thiais.** *Thiais est une commune d'environ 30 000 habitants, située au sud-ouest du département du Val-de-Marne (94). Elle est notamment connectée au réseau de transport francilien par la ligne 7 du tramway sur sa frange ouest et le RER C via la gare Pont-de-Rungis, située sur la zone logistique du SENIA. Elle possède également une bonne desserte routière (D7 et A86). Il s'agit d'une ville dynamique grâce aux pôles d'emplois des centres commerciaux Belle Epine et Thiais Village et la proximité du MIN de Rungis.*
- **La Ville d'Orly.** *Orly, également commune du Val-de-Marne, compte près de 24 000 habitants et doit notamment sa notoriété à l'aéroport international qui porte son nom et qui se situe sur une partie de son territoire communal. La ville est contrainte à l'ouest par l'emprise de l'aéroport et la zone d'activités SENIA Sud, et bordée à l'est par la Seine. Elle est aussi desservie au reste du territoire régional par le RER C, et les lignes 7 et 9 du tramway. Cette bonne desserte ferroviaire liée à sa bonne desserte routière en fait une commune particulièrement privilégiée à l'échelle départementale et régionale.*
- **L'EPA ORSA** – Grand Paris Aménagement, en tant qu'aménageur public de la zone et maître d'ouvrage.
- **Le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine piloté par l'agence Lambert Lénack**, en tant qu'architectes coordonnateurs du projet et leurs cotraitants Igrec ingénierie et Michel Desvigne Paysagiste. *Lambert Lénack accompagne l'EPA ORSA dans l'élaboration et la réalisation de*

la ZAC. Créée en 2012, et primée en 2014 par le Palmarès des jeunes Urbanistes pour sa démarche innovante en matière de programmation et de coordination urbaine, l'agence regroupe aujourd'hui 30 personnes. Elle travaille, notamment, sur les projets de Versailles-Pion, Paris Sorbonne, Nice Meridia ou encore Bordeaux Belvédère. Sur la ZAC du SENIA, Lambert Lénack collabore avec I Grec Ingénierie et Michel Desvigne Paysagiste.

- **L'agence Rouge Vif**, en charge de l'animation des réunions publiques pour le compte de l'EPA ORSA.

3. Dispositif d'information et déroulé des réunions publiques

3.1. Avant la première réunion publique

Le dispositif d'information a débuté par la mise en ligne sur les sites internet des deux villes et de l'EPA ORSA d'informations relatives à la réunion publique d'ouverture de la concertation, qui s'est tenue le mercredi 10 février 2021.

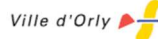
Ce dispositif fut complété par le boitage d'un flyer d'invitation au format A5 aux habitants des communes de Thiais et d'Orly, une semaine avant la réunion. Les participants étaient invités à se connecter via un lien zoom inscrit au dos du flyer, dont plus de 7500 exemplaires ont été distribués, dans les boites aux lettres d'une partie des habitants des villes de Thiais et d'Orly, selon un périmètre défini avec les villes.

ZAC DU SENIA THIAIS ORLY

**Mercredi
10 février 2021
à 18h30**

Réunion en ligne
(voir détails au dos)

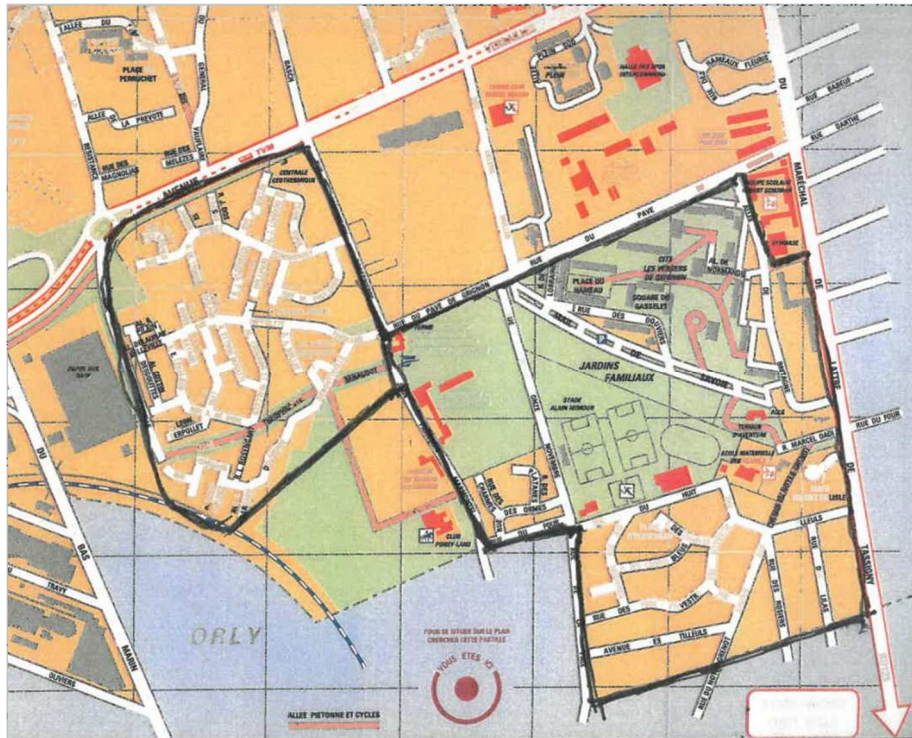
PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PUBLIQUE DU PROJET DU SENIA !



Flyer distribué



Périmètre de diffusion sur la ville d'Orly



Périmètre de diffusion de la ville de Thiais

3.2. La réunion publique d'ouverture : 10 février 2021

Le mercredi 10 février 2021 à 18h30, une réunion publique d'ouverture s'est tenue en présence des différentes parties :

- Christine Janodet, Maire d'Orly
- Richard Dell'Agnola, Maire de Thiais
- Anne Maïkovsky, directrice territoriale de l'EPA ORSA
- Adrien Lambert, architecte urbaniste associé de l'agence Lambert Lenack
- Annabelle Jehl, de l'agence Rouge Vif Territoires et son équipe

En raison du contexte sanitaire lié à la crise de la Covid-19, cette réunion s'est tenue au format distanciel via un webinaire animé par Rouge Vif Territoires sur le logiciel Zoom.

La réunion a débuté par un mot d'ouverture des maires, puis une présentation des objectifs du projet, de la concertation et du calendrier par la directrice territoriale de Grand Paris Aménagement Anne Maïkovsky, avant qu'Adrien Lambert, architecte coordonnateur, ne détaille les grandes intentions du projet du SENIA à travers une présentation d'environ 45 min.

La seconde partie de la réunion, destinée à recueillir les remarques et questions des participants, a été animée par Rouge Vif territoires. Au nombre de 90, les participants s'étaient connectés grâce à un lien inscrit sur le flyer qu'ils avaient reçu. Ils étaient invités à écrire toutes leurs questions/remarques dans l'espace discussion de la réunion virtuelle, et certains ont été amenés à prendre la parole oralement en fin de réunion. L'EPA ORSA, les maires et Adrien Lambert ont ainsi pu répondre aux différentes interventions.

La présentation visait à expliquer les axes stratégiques du projet et son ambition pour le territoire. Après avoir présenté le contexte du projet, Adrien Lambert a notamment exposé la programmation et les ambitions environnementales du projet (qui doivent permettre de désimperméabiliser un site aujourd'hui totalement artificialisé). Son intervention s'est terminée par une présentation du plan de circulation et des ambiances des différents quartiers.



Les maires étaient réunis à l'EPA ORSA pour cette première réunion publique

Un moment de questions/réponses a ensuite eu lieu avec le public. Lors de cette réunion d'ouverture, un total de 136 questions a été posé par les participants, dont les thématiques principales ont tourné autour de la circulation et du stationnement, de la programmation commerciale, des logements, des équipements, des espaces verts et de l'environnement, ou des nuisances.

3.3. Entre les deux réunions publiques

Le public était invité à faire parvenir toutes ses remarques et questions entre le 10 février 2021 et le 30 avril 2021.

A la suite de la première réunion publique, plusieurs moyens d'informations et de communication ont été mis en place auprès du public :

- Un site internet zac-senia.fr présentant le projet d'aménagement de la ZAC et invitant ceux qui le souhaitent, à laisser un avis ou une question.
- Une adresse mail dédiée à la participation du public : senia@grandparisamenagement.fr
- Trois registres papier ont été déposés à l'accueil de l'EPA ORSA et des deux mairies pour y recueillir les remarques et questions du public.

En très large majorité, les questions/remarques portaient sur les mêmes thématiques que celles dégagées en réunion publique.

Durant cette période (10 février-30 avril), l'EPA ORSA a reçu de nombreuses participations via les différents canaux d'expression du public, notamment sa boîte mail dédiée et le site internet du projet. Les villes de Thiais et d'Orly ont également reçu quelques avis sur leur registre papier.

L'ensemble de toutes ces participations du public a été reçu jusqu'au 30 avril, avant d'être intégré et traité par les villes de Thiais et d'Orly, l'EPA ORSA et ses architectes, dans un souci de répondre aux grandes thématiques lors de la réunion de clôture.

The screenshot displays the website for the ZAC du Senia project. The header includes the project name 'ZAC DU SENIA THIAIS ORLY' and navigation tabs: 'Le Senia', 'Objectifs et ambitions du projet', 'Concertation', and 'Publications'. The main heading is 'La concertation pour la ZAC du SENIA'. The text explains the purpose of the consultation and provides instructions for participation, including contact information for Thiais and Orly. A form titled 'Nous avons besoin de vous !' is shown, with fields for 'Prénom*', 'Nom*', 'Adresse Mail*', and 'Message*'. A checkbox for consent is present, with a link to the 'politique de confidentialité*'. An 'ENVOYER →' button is at the bottom of the form.

Captures d'écran du site internet zac-senia.fr

Durant cette période, l'EPA ORSA a réalisé un nouveau boitage (sur le même secteur que le flyer d'invitation) d'un dépliant A4 avec toutes les informations sur le projet ainsi qu'un renvoi vers le dispositif de participation. (Voir en annexes)

Les villes de Thiais et d'Orly ont publié des articles sur le projet d'aménagement du SENIA dans leurs magazines municipaux, invitant également leurs habitants à participer à la concertation. (voir annexes)

Conformément à l'engagement pris lors de la délibération de son CA, l'EPA ORSA a communiqué sur les avancées du projet et de la concertation sur le site internet de Grand Paris Aménagement.

Durant toute la période allant jusqu'à la tenue de la seconde réunion publique, les villes de Thiais et d'Orly ont également alimenté leur site internet pour présenter le projet et permettre à la population de participer à la concertation, en renvoyant vers le site dédié au projet.

Quelques semaines avant la réunion publique de restitution, le même dispositif qu'à la première réunion publique a été mis en place avec distribution de 7500 flyers dans les boîtes aux lettres des habitants, et une communication sur les sites internet des villes de Thiais et d'Orly. Ainsi s'est tenue, une nouvelle fois en distanciel en raison du contexte sanitaire, une réunion publique de restitution au sein des locaux de l'EPA ORSA.

**ZAC DU SENIA
THIAIS ORLY**

**Mercredi
26 mai 2021
à 18h30**
Réunion en ligne
(voir détails au dos)

**PARTICIPEZ À
LA RÉUNION DE
CLÔTURE DE LA
CONCERTATION
PUBLIQUE DU PROJET
DU SENIA !**

Ville d'Orly

ville de thiais

grandparis aménagement
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ORLY RUNGIS SEINE AMONT

Flyer d'invitation à la seconde réunion publique

3.4. La réunion publique de restitution : 26 mai

Le public pouvait déposer ses avis via les différents supports mis à disposition jusqu'au 30 avril.

La réunion de restitution s'est tenue le mercredi 26 mai, à 18h30, dans les locaux de l'EPA ORSA pour les intervenants, en distanciel pour les participants. L'objectif de la réunion de clôture était de répondre aux diverses questions et remarques formulées durant toute la période précédente. Les différentes parties (villes, EPA ORSA, Lambert Lénack) ont travaillé afin de présenter leurs réponses et les avancées dans le projet, suite à la première phase de concertation.

La réunion publique de clôture s'est déroulée sur le même format que la réunion d'ouverture, avec un webinaire zoom en distanciel animé par l'agence Rouge Vif Territoires. En premier lieu, un mot des maires, suivi d'une première intervention de la directrice territoriale de Grand Paris Aménagement Anne Maïkovsky, qui visait à rappeler les objectifs de la concertation, les objectifs du projet et le dispositif de concertation mis en place.

L'agence Lambert Lénack a ensuite effectué une présentation visant à répondre aux interrogations et remarques communiquées par le public depuis le 10 février, en fonction des trois grandes thématiques suivantes :

- La circulation et la desserte du quartier
- La place des espaces verts dans le projet
- La programmation prévisionnelle et les équipements publics

S'en est suivie une nouvelle session de questions/réponses avec le public. L'EPA ORSA et ses architectes se sont efforcés lors de cette réunion d'apporter un maximum de réponses aux grandes problématiques soulevées lors de la première réunion et la phase de concertation. L'ensemble de ces réponses est synthétisé ci-après dans ce document. Pour cette réunion de clôture, 30 participants étaient connectés, et 28 remarques ont été partagées.



La réunion publique de clôture s'est tenue dans les mêmes conditions que la réunion d'ouverture

4. Synthèse des échanges de la phase règlementaire de la concertation

En tout et pour tout, ce sont près de 120 participants qui ont contribué à la réussite de ces réunions publiques, ce qui constitue une participation satisfaisante au vu de la crise sanitaire et du format distanciel.

Sur l'ensemble de cette phase règlementaire de concertation, l'EPA ORSA et les villes de Thiais et d'Orly ont donc reçu de la part du public et des habitants plus de 255 remarques, questions, avis, commentaires via les différents moyens qui étaient mis à disposition :

- Réunion publique d'ouverture : 136
- Formulaire de contact et boîte mail du projet : 34
- Registres papier : 5
- Courrier de l'association AJCO
- Réunion publique de clôture : 28

Plusieurs sujets se sont dégagés de ces nombreuses participations, et ont été regroupés au sein des trois grandes problématiques, à savoir :

- La circulation et la desserte du quartier
- La place des espaces verts dans le projet
- La programmation prévisionnelle et les équipements publics

Enfin, des questions ont été posées sur les potentielles nuisances autour du quartier.

4.1. La circulation et la desserte du quartier

Les participants ont largement questionné le maître d'ouvrage pour connaître les ambitions de la ZAC en termes de mobilité douce (piétons et cycles), et ce qui serait mis en place pour limiter la circulation poids lourds. Aussi, des questions ont concerné le possible prolongement du tramway T9. Enfin, les habitants de la cité jardin ont également questionné l'EPA ORSA pour savoir si la circulation évoluerait au sein de leur quartier.

Sur la question des mobilités, Lambert Lénack a présenté son travail de maillage de la ZAC en matière de circulation douce. Comme le présente le plan ci-après, l'entièreté des axes du quartier seront cyclables, tandis qu'une partie sera en voirie partagée. A terme, le réseau cyclable devrait être relié à celui des villes de Thiais et d'Orly, ainsi qu'au schéma départemental.

Toutes les rues seront plantées, avec des espaces apaisés pour les piétons et cyclistes : larges trottoirs, pistes cyclables, allées d'arbres ...

Temps 1 : En accompagnement de la ZAC

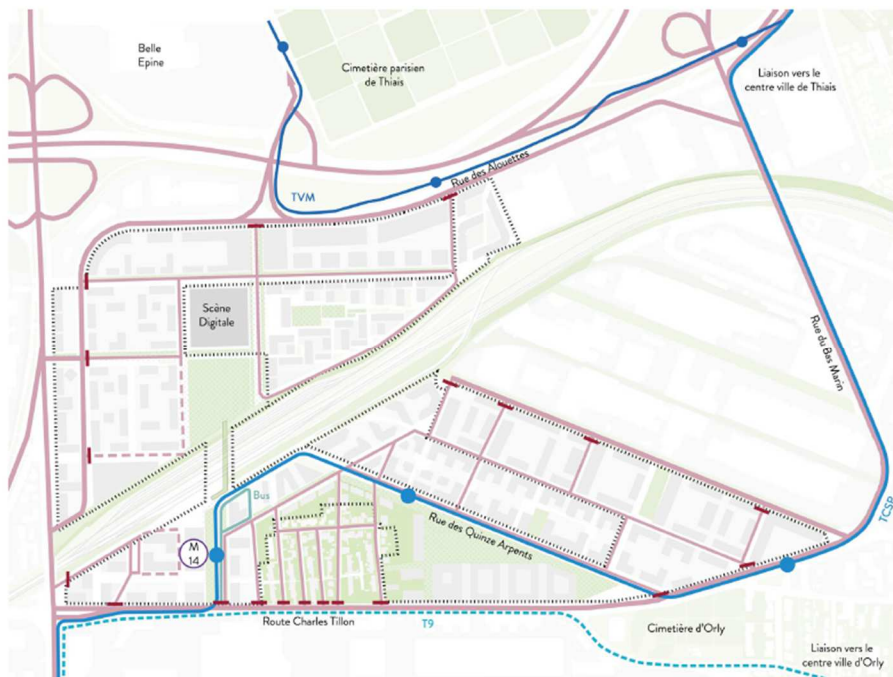


Réseau cyclable de la ZAC SENIA

Les architectes coordonnateurs du projet ont ensuite présenté le plan de circulation de la ZAC ci-dessous qui ambitionne de limiter l'accès aux poids lourds au sein de la ZAC. La circulation automobile sera limitée à certains axes et le quartier sera desservi par de nombreux transports en commun à proximité (Métro 14, RER C, ligne de bus TCSP, TVM, futur T9...).

- La circulation automobile limitée à certaines rues de la ZAC
- La circulation poids-lourds interdite dans la ZAC
- La mise en place d'un transport en commun en site propre qui dessert le quartier

- Voie circulée
- Limites de la Zone interdite aux Poids Lourds
- - Voie circulée réservée Taxis / bus
- Voie circulée réservée bus
- Parcours du TVM
- Parcours du TCSP (ligne 393)
- T 9 - Hypothèse de prolongement



Plan de circulation de la ZAC SENIA

Concertant le futur prolongement du T9, l'EPA ORSA a tenu à rappeler qu'il ne s'agissait en aucun cas d'un équipement de la ZAC et donc n'était pas responsable de son calendrier. Cependant, son éventuel prolongement emprunterait la route Charles Tillon et modifierait la largeur de la voirie. Les alignements de façades de la ZAC tiennent donc compte de cette sur largeur liée à ce projet indépendant de la ZAC qui impacterait également en partie certains pavillons de la cité jardin situés eux aussi à l'extérieur du périmètre de la ZAC. Ce schéma a été présenté en réunion via un plan (voir annexes)

Enfin, une modification des sens de circulation au sein de la cité jardin a été envisagée pour mieux prendre en compte les inquiétudes des habitants, même si cette zone n'est pas incluse dans le périmètre de la ZAC stricto sensu. Aujourd'hui à double-sens, ses axes nord-sud passeraient en sens unique pour éviter la circulation parasite de transit. La sente piétonne serait prolongée à l'est et à l'ouest, tandis que le stationnement deviendrait payant pour les non-résidents pour éviter de saturer le quartier.

L'ensemble de ces évolutions sont directement liées aux remarques formulées par le public lors de la première réunion. L'adaptation de la circulation et du stationnement dans la cité jardin, la limitation de la circulation des poids lourds, le schéma cyclable sont autant d'éléments qui ont évolué durant cette phase de concertation pour tenir compte des doléances des habitants et du public.

4.2. La place des espaces verts dans le projet

La seconde grande thématique ayant suscité un vif intérêt des participants à cette concertation réglementaire est la question des espaces verts. Une inquiétude est ressortie quant à la surface globale prévue par le projet. Le public a également questionné l'EPA ORSA sur la possibilité d'intégrer des jardins partagés et de l'agriculture urbaine au projet, ainsi que sur le type d'espèces végétales envisagé.

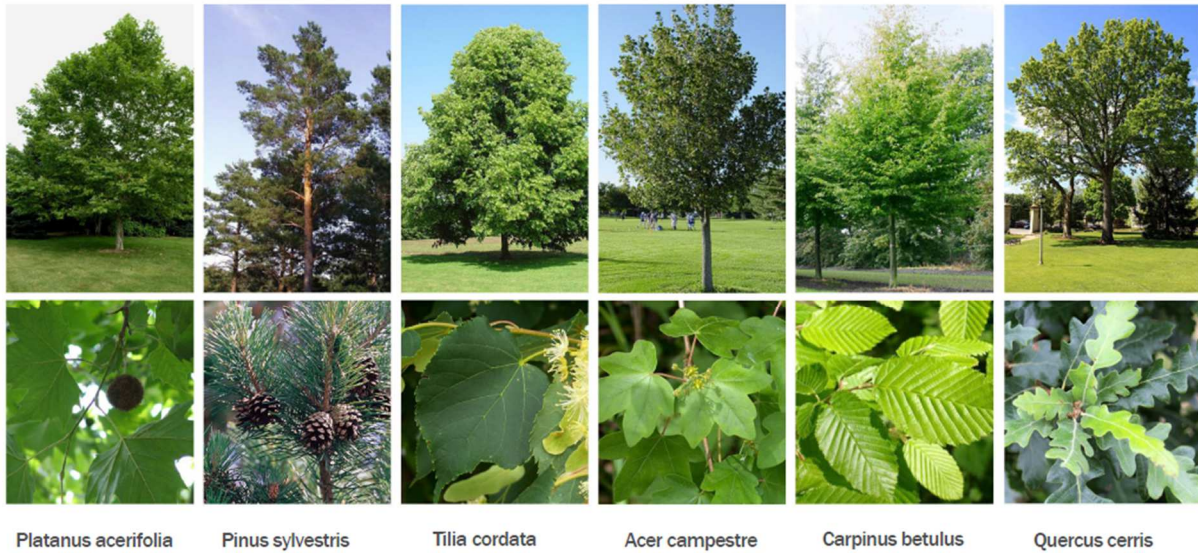
Lambert Lénack et le maître d'ouvrage ont commencé par rappeler que la ZAC du SENIA s'inscrivait dans une zone aux espaces naturels déjà nombreux (cimetière de Thiais, bois Grignon, plaine de Montjean etc.) et que l'ambition du projet était de poursuivre cette continuité paysagère.

Aujourd'hui, 96% de la surface du quartier de Pont de Rungis et du SENIA est imperméabilisée. Demain, environ 25% de la surface du quartier sera végétalisée, grâce à une végétalisation importante des espaces publics et deux grands parcs (1,4 et 2,2 hectares) pour une surface totale de 4,2 hectares environ.

Des jardins en cœur d'îlot ou sur les toitures de certains immeubles représenteront au total 9 hectares, soit environ 14 hectares d'espaces verts au total dont pourront profiter les résidents du nouveau quartier.

Le maître d'ouvrage avait également été questionné sur sa volonté d'aménager ou non des espaces pour l'agriculture urbaine. Plusieurs secteurs ont ainsi été identifiés comme pouvant en accueillir : dans les parcs et jardins publics, en cœur d'îlot du quartier jardin, ou sur les terrasses du quartier gare. Lambert Lénack a notamment présenté un espace potentiel d'accueil pour des jardins partagés, au sud-est de la cité jardin, après avoir travaillé ce sujet durant la phase de concertation afin de libérer de la surface de pleine terre en mutualisant le gymnase et l'équipement culturel dans le bâtiment du parking.

Enfin, s'agissant des espèces végétales, le choix a été fait par MDP, les paysagistes du projet, de n'implanter que des espèces indigènes à l'Ile-de-France, pour mieux s'adapter aux conséquences du changement climatique.



Palette végétale forestière d'Ile de France

Enfin, l'EPA ORSA a fait savoir que l'opération de la futur ZAC intercommunale prévoit de postuler à la labellisation écoquartier. Cependant cette labellisation se fera étape par étape en fonction de l'avancée du projet, et il est donc pour l'heure trop tôt pour qualifier le projet comme tel.

Avec près de 14 hectares d'espaces verts pour les futurs habitants (environ 5500), le ratio préconisé de l'OMS de 12 m²/hab. est respecté avec plus de 20 m² par habitant.



L'agrandissement de la surface des espaces verts est une évolution qui résulte directement des attentes des habitants. Les architectes ont travaillé en ce sens et ont pu apporter des éléments de réponses aux diverses inquiétudes qui concernaient l'ambition environnementale du projet. Une évolution notable à l'est de la cité jardin a permis de libérer des espaces verts au niveau du jardin de la Chapelle, faisant gagner près de 1800 m² de surface au parc d'Orly, et ce grâce à la mutualisation d'équipements publics avec le parking silos situé à proximité. Les équipements publics seront ainsi installés au rez-de-chaussée de ce bâtiment donnant sur le parc.

Une mutualisation de 3 équipements publics pour renforcer l'offre d'espaces verts



4.3. La programmation prévisionnelle et les équipements publics

D'une manière générale, la programmation a été largement questionnée sous plusieurs angles. Le public souhaitait des précisions sur le programme des équipements publics, des commerces/artisanat, des résidences spécifiques et de la programmation de bureaux.

L'EPA ORSA et l'agence Lambert et Lénack ont tout d'abord commencé par rappeler la programmation prévisionnelle de la ZAC en matière d'équipement publics, de logements, de commerces etc... à travers plusieurs slides de présentation (voir annexe).

L'ambition de la programmation commerciale s'est illustrée à travers le programme important des rez-de-chaussée actifs au sein du quartier (environ 15 000 m²), qui permettront l'installation de tous types de commerces ou artisanat et qui animeront la vie du quartier. Il est cependant aujourd'hui trop tôt

pour présenter un programme précis de types de commerces, des études doivent encore être réalisées sur le sujet, et la programmation s'adaptera aux besoins identifiés.

Plusieurs quartiers mixtes et actifs

Les futurs programmes

- 150 000 m² de logements

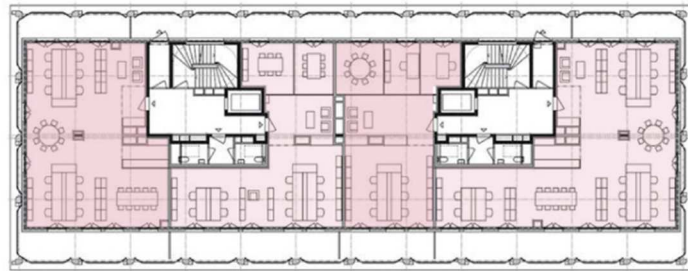
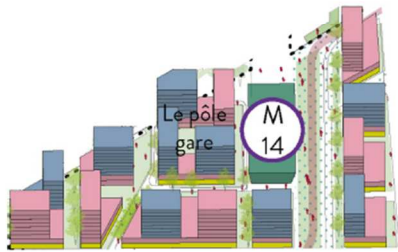
- Entre 86 000 m² et 214 000 m² d'activités économiques et de bureaux, soit 2300 à 5300 nouveaux emplois

- 15 000 m² de commerces et services



Aussi, le maître d'ouvrage a expliqué qu'une étude était en cours afin d'affiner au mieux les besoins du futur quartier en termes de logement spécifique (étudiants, personnes âgées ...).

Pour ce qui est de la programmation de bureaux, qui a été questionnée en raison de la crise sanitaire et du développement du télétravail, les architectes coordonnateurs ont travaillé sur des bureaux réversibles en logement, qui pourraient être utilisés au sein de la ZAC pour s'adapter aux besoins du secteur (voir ci-dessous).



Bureaux



Réversibilité des bureaux

Les explications sur la programmation prévisionnelle se sont achevées par une présentation du principe urbain développé dans le projet, qui prévoit la réalisation d'une mosaïque de quartiers qui permet de répondre à l'échelle du site et de prendre en compte la diversité des formes architecturales présentes sur le site. La mosaïque de quartier prévoit ainsi une singularisation des quartiers en fonction de leurs formes bâties et de leurs fonctions assurant le lien avec l'existant du site.



Une mosaïque de quartiers avec des caractères propres

4.4. La prise en compte des nuisances du site

Les participants se sont également exprimés sur la question des nuisances, (pollution, bruit...) notamment en raison de la proximité de l'aéroport d'Orly.

Documents à l'appui, l'EPA ORSA a montré que la ZAC du SENIA ne se situait pas sous les couloirs aériens de l'aéroport et que les nuisances liées au bruit aérien étaient quasi nulles. Le projet du SENIA se situe en effet en dehors des zones de bruit et des périmètres particuliers du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly (PEB) et du Plan de Gêne Sonore (PGS).

Pour ce qui est de la pollution, des études air et santé, acoustique sont actuellement menées dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact associée à la création de la ZAC. Les données seront mises à disposition du public.

5. Traitement et intégration des questions/préconisations

Les villes de Thiais et d'Orly, l'EPA ORSA et ses architectes coordonnateurs ont échangé de manière permanente entre les deux réunions publiques afin de répondre au mieux aux différentes questions et attentes du public. Certains points majeurs de questionnement ou d'inquiétude ont été traités comme la question de la place des mobilités douces (vélo/piéton), de la problématique de la circulation des poids lourds, ou encore de l'ambition environnementale du projet. Deux grandes problématiques ont été particulièrement entendues et prises en compte, ayant données lieu à des évolutions :

- Agrandissement des espaces verts
- Adaptation de la circulation et du stationnement au sein de la ZAC et de la cité jardin

En revanche, d'autres remarques, parfois très pointues, n'ont pas pu être traitées totalement en raison du degré de définition de certaines études (programmation, diagnostic air et santé par exemple), qui, à ce stade de la conception, ne permettent pas d'apporter toutes les réponses à l'ensemble des sujets évoqués. De plus, le projet du SENIA se trouve toujours dans une phase très amont et donc pré-opérationnelle. Il est difficile à l'heure actuelle pour les villes et l'EPA ORSA de répondre à toutes les questions du public puisque de nombreuses étapes demeurent à franchir. Le projet est encore susceptible d'évoluer sur plusieurs volets

Ces questions spécifiques donneront lieu à de nouvelles phases de concertation non réglementaires.

6. Echéances et suite à donner au projet

Même si la première phase de concertation réglementaire est officiellement terminée depuis le 30 avril 2021, le dialogue se poursuit entre toutes les parties. Le site internet du projet est encore actif, et il est possible d'y déposer un avis, tout comme sur la boîte mail senia@grandparisamenagement.fr

L'étude d'impact du projet est en cours de finalisation. Dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale de la ZAC, cette étude d'impact sera soumise pour avis à l'Autorité environnementale et mise à la disposition du public dans le cadre d'une participation du public par voie électronique.

D'ici la fin de l'année 2021, un espace d'information et de concertation ouvrira à Orly à côté de la gare des Saules.

D'autres phases de concertation s'ouvriront dans les mois et années à venir pour continuer d'associer toutes les parties et tenir compte de toutes les avancées et les évolutions du projet.

7. Annexes

En annexe de ce présent bilan, vous trouverez la Délibération du Conseil d'Administration de l'EPA ORSA de novembre 2020 fixant les modalités de la concertation

Vous pouvez également consulter sur le site internet du projet zac-senia.fr les documents suivants :

- Présentation powerpoint des deux réunions publiques
- Comptes Rendus de l'agence Rouge vif territoires
- Plaquettes et flyers complets en .pdf

Vous trouverez également à la suite de ce document :

- Un exemplaire de registre papier disponible à l'EPA ORSA
- Des captures d'écran des différentes publications des sites internet des villes sur la concertation préalable



Registre des avis au format papier

LA CONCERTATION DE LA ZAC DU SENIA S'ENGAGE

Du 10 février au 30 avril, habitants, entreprises et associations sont appelés à donner leur avis sur le projet urbain du Sénia, situé sur les communes de Thiais et d'Orly. Cette concertation s'inscrit dans le cadre de la création de la Zac du Sénia, porté par l'EPA Orsa.



Sur un périmètre de plus de quarante hectares, l'aménagement du SENIA permettra le développement d'un quartier mixte regroupant une programmation très diverse, allant du logement aux commerces de proximité, en passant par des bureaux et des locaux d'activités, accompagnés par la réalisation d'équipements publics et sportifs (groupes scolaires, gymnase, équipement culturel).

Une réunion publique a eu lieu en distanciel le 10 février 2021 en présence des Maires de Thiais et d'Orly, de l'EPA Orsa et des architectes-urbanistes.

Une seconde réunion publique de présentation du bilan de la concertation sera organisée le 19 mai, en présentiel ou en distanciel, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Jusqu'au 30 avril, chacun peut contribuer au projet :

en écrivant à l'adresse mail :
senia@grandparisamenagement.fr

Article sur le site internet de Grand Paris Aménagement. Capture d'écran

au fil des jours actualités

À la reconquête de notre territoire

la zone Senia prépare sa mue pour les 10 années à venir... et au-delà



A Thiais, entrée de la gare de métro ligne 14.

Située au sud-ouest du territoire de Thiais, enserrée entre l'AB6, la RD7, l'aéroport de Paris-Orly et le cimetière protestant, d'accès très contraint et occupant un édifice de transports en commun, la zone dite de SENIA, héritage d'un urbanisme décaissé des années 60, présente aujourd'hui un environnement dégradé, offrant un paysage obnubilé, déstructuré et composé de vastes entrepôts de logistiques hétérogènes. Animée par la volonté de repenser cette zone pour y créer un véritable tissu de vie, la Ville a sollicité l'ensemble de ses partenaires comme les services de l'État, la Métropole du Grand Paris, la Région, le Département, la SNCF... et a initié toutes les opportunités pour faire émerger le projet d'un nouveau quartier emblématique réconciliant tous les usages pour faire vie.

Il aura donc fallu se remodeler après le projet infrastructurel du Grand Stade de Rugby et pas moins de 5 années d'études et d'échanges pour fédérer à nouveau les énergies et aboutir à un projet global résolvant toutes les attentes, attractif et ambitieux et surtout respectueux de l'environnement.

14 AU FIL DES JOURS actualités

Des quartiers tournés vers l'avenir, innovants et attractifs

Pour donner un nouvel essor à la zone, un équipement métropolitain « la scène digitale », dédié à la pratique de e-sport verra le jour d'ici 2025.

Ce quartier bénéficiera également de l'arrivée d'une station de la ligne 14 du métro, prévue en 2024, autour de laquelle naîtra de part et d'autre de la voie ferrée un nouveau pôle, le « Pôle Iam », centre de la future ZAC intercommunale où se côtoieront logements, bureaux, restaurants, équipements publics et parcs publics.

Auxour de cet équipement phare, un quartier nouveau appelé Parc en scène émergera avec des résidences étudiantes, un foyer d'aide médicalisée, une résidence pour personnes âgées, une Auberge de jeunesse, des commerces et des logements.

Ce quartier bénéficiera également de l'arrivée d'une station de la ligne 14 du métro, prévue en 2024, autour de laquelle naîtra de part et d'autre de la voie ferrée un nouveau pôle, le « Pôle Iam », centre de la future ZAC intercommunale où se côtoieront logements, bureaux, restaurants, équipements publics et parcs publics.

Une mosaïque de quartiers reliés entre eux et avec l'extérieur

Ces différents quartiers, aux ambiances et atmosphères qui leur seront propres, seront reliés entre eux par des espaces publics paysagers, larges et variés.

Un nouveau réseau de voies de circulation sera créé avec des pistes cyclables et des parcsous piétons apaisés.

Pour ce faire, une passerelle réservée aux cycles et aux piétons permettra de franchir les voies ferrées et de relier les deux rives de la zone. Cette passerelle, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville et de la SNGC, sera financée essentiellement par la Métropole du Grand Paris et l'Etat et reliée à la Ville s'est rapproché.

Un bus à haut niveau de service desservira également le Pôle Gare en site propre entre le centre de Thiais et l'aéroport d'Orly. Enfin, un projet de tram TGV est à l'étude pour l'horizon 2030.

Des quartiers réconciliant tous les usages avec une programmation de services et d'équipements très diversifiée.

Visible à l'échelle de la zone, ce quartier sera conçu pour accueillir tous les usages, c'est-à-dire pour travailler, se divertir, faire du sport, se promener, se cultiver, assurer l'éducation l'été des enfants, accéder aux services publics, aux commerces, aux transports en commun et tout cela dans un cadre bienveillant et sûr.

Il s'agit également de favoriser la création d'emplois avec l'émergence de nouveaux usages et des nouvelles technologies numériques, en profitant de la nouvelle économie tournant autour de la future scène digitale.

C'est ainsi que l'on peut estimer à 2 500 le nombre d'emplois créés dans les années à venir, soit 2 800 emplois résultant de l'arrivée de la scène digitale et à 700 avec la création de bureaux autour du pôle gare.

Pour compléter les services offerts aux habitants, il sera prévu la réalisation de 2 groupes scolaires, une salle polyvalente, une antenne Point Information Modus et Multiservices, une annexe de mairie et des espaces verts publics.

Thiais magazine janvier/février 2021 15

Publication dans le magazine de Thiais. Capture d'écran.

10

MISES EN VENTE

ACHETEZ À ORLY

Le 10 Février 2021, la ville d'Orly metra en vente trois biens :

- Une maison située au 5 bis allée de Bellevue (94003).
- Un terrain constructible de 468 m² situé au 31 rue de l'Aviation.
- Un terrain constructible de 334 m² situé au 31 sentier des Rosiers.

Les transactions seront organisées par l'étude notariale interactive, sous la forme de ventes notariales interactives. Pour participer, il faut s'inscrire sur www.immobilier-notaires.fr avant le 10 Février 2021 (date susceptible d'évoluer selon le contexte sanitaire).

La vente interactive fonctionne comme une vente aux enchères mais est acquise sur examen des différentes offres en prêtant une attention particulière aux projets proposés (plus d'informations sur la procédure sur maire-orly.fr).

Dès à présent, une avance est visible sur les sites de vente de biens (bâtiment, terrain, etc.). Les visites sont possibles sur rendez-vous pris avec l'étude notariale.

Bonnes nouvelles
M. Bouvier - Etude Notariale - 06 63 51 50 55
Mme Simonian - Habitations Ville d'Orly - 01 48 90 22 16

ORLY www.orly.fr 4 527

11

Quartiers Est

PRENEZ LA PAROLE !

La ville et Valogres Habitat vous invitent à participer à une réunion publique le mardi 2 mars au soir afin de vous présenter les projets urbains prévus dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Pierre-aux-Pierres et de la ZAC Auroux (Navigateurs, Aviateurs, Anotera Lopofa).

Ce temps d'échange sera l'occasion de vous expliquer l'ensemble des aménagements à venir pour les dix prochaines années dans les quartiers Est, de recueillir vos avis et de répondre à vos questions.

Vous pourrez également faire un registre de vos remarques via une page papier installée au Centre Administratif et via des adresses mails mises à votre disposition.

Plus d'informations à venir sur maire-orly.fr

Avec vous

LE SENIA PRÉPARE SA TRANSFORMATION

La vaste zone d'activités logistiques du Senia, à cheval sur Thiais et Orly, va être largement redessinée dans les 10 prochaines années pour devenir un nouveau quartier à part entière. En février, venez donner votre avis !

Innovant, écologique et ambitieux, ce vaste projet d'aménagement propose de créer, d'ici 2030, de nouveaux quartiers modernes, mêlant logements, activités économiques, commerces, services, équipements publics et espaces verts. Le secteur sera ainsi totalement redynamisé, rénové et embelli. Il bénéficiera de surcroît dans les prochaines années de l'arrivée de nouveaux transports en commun (bus en site propre, ligne M du métro à Port de Rangis).

À vous la parole

C'est une volonté forte de la ville : la transformation de ce nouveau quartier se fera avec vous. Afin de vous présenter le projet de manière détaillée et de vous donner la parole, Orly, Thiais et l'Établissement Public d'Aménagement Orly Rangis Seine Amont (EPA ORSA) vous invitent à une réunion publique à la Mairie d'Orly le mercredi 10 février au soir (sous réserve de nouvelles mesures liées à la situation sanitaire - horaire à définir). Vous pourrez également faire part de votre avis sur le site de la ville et via un registre papier installé en février à l'accueil du Centre administratif municipal.

Se réinventer tout en gardant son identité

À travers ces différents projets, construits pour et avec les Orlysiens, la ville d'Orly entend rester fidèle à son identité tout en offrant à ses habitants un cadre de vie de qualité, des quartiers et pôles économiques mieux reliés, et une cohabitation entre logements et activités plus apaisée.

Plus d'informations : maire-orly.fr / grandpartenariatamangement.fr

Plus d'informations
maire-orly.fr
ou contactez le journal

Quartiers Est

QU'EST-CE QUE LE QUARTIER EST ?

À terme, tous ces aménagements auront pour but de :

- Relier le Sud des Navigateurs aux autres quartiers de la ville
- Améliorer la qualité des équipements pour tous : petite enfance, scolaires, sportifs...
- Repenser l'agencement des bâtiments, du stationnement et de l'espace public
- Penser la ville de façon écologique et durable

Une démarche NFRU

Ils s'inscrivent dans le grand projet d'investissement pour nos quartiers « NFRU » (Nouveau projet de renouvellement urbain) qui concernera plusieurs quartiers à l'Est d'Orly. Pour améliorer votre quotidien et continuer à imaginer ensemble la ville de demain.

Plus d'informations : maire-orly.fr
Tel : 01 48 90 20 36

Quartiers Est
ou contactez le journal

ZAC Chemin des carrières

PARTICIPEZ AUX ENQUÊTES PUBLIQUES

Le projet d'aménagement Chemin des Carrières prévoit de transformer le quartier dans les 10 ans à venir : nouveaux logements, espaces verts et espaces publics. Les premiers travaux débuteront en janvier.

Afin de recueillir vos avis, deux enquêtes publiques se tiendront du 18 janvier au 18 février :

- Une préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) ;
- L'autre portant sur la délimitation d'un secteur de renouvellement urbain (SRU) en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly.

Quatre permanences seront tenues par deux commissaires enquêteurs au Centre administratif :
 - les samedis 23/01 et 06/02 de 9h45 à 11h5 ;
 - le mercredi 10/02 de 14h30 à 17h30 et le jeudi 18/02 de 14h30 à 17h30 .

Durant cette période, les registres et les dossiers d'enquêtes seront mis à disposition au Centre administratif.

Plus d'informations à venir sur maire-orly.fr

Quartiers Est
ou contactez le journal

www.mairie-orly.fr | [facebook.com/mairie.orly](https://www.facebook.com/mairie.orly) | [instagram.com/mairie.orly](https://www.instagram.com/mairie.orly) | [youtube.com/mairie-orly](https://www.youtube.com/mairie-orly)

Publication dans le magazine d'Orly. Capture d'écran.

Concertation ZAC intercommunale Senia

Pour lancer ce projet, une Zone d'Aménagement Concerté sera créée pour laquelle une procédure de concertation associant le public et l'aménageur a débuté le 10 février et se terminera le 30 avril.
 Pour prendre part à la concertation, consultez le site créé à cet effet : <http://zac-senia.fr>




Richard Dell'Agnola et la Maire d'Orly lors de la présentation publique du projet de requalification du SENIA organisée en ligne le 10 février 2021.

Ce projet, dans lequel sont impliqués l'État, les villes de Thiais et Orly, l'Établissement Public d'Aménagement Orly Seine Amont (EPA ORSA) et la Métropole du Grand Paris, ne coûtera rien à la Ville : celle-ci n'est pas engagée budgétairement et le financement sera assuré par l'aménageur.


16 AU FIL DES JOURS actualités

Publication dans le magazine de Thiais. Capture d'écran.

Les acteurs du projet

L'établissement public d'aménagement Orly Rungis-Seine Amont (EPA ORSA) est l'aménageur du projet. Il pilote cette opération avec les Villes d'Orly et de Thiais aux côtés de différents partenaires institutionnels (l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, l'établissement public foncier d'Île-de-France...). L'agence Lambert-Lénack est l'architecte-urbaniste du projet.


Le calendrier du projet



2021 : CONCERTATION
 2022 : CRÉATION DE LA ZAC
 2023 : PREMIERS CHANTIERS D'ESPACES PUBLICS
 2024 : OUVERTURE DE LA GARE L14
 2025 : LIVRAISON DES PREMIERS LOGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Lors d'une réunion publique organisée le 10 février 2021, les maires de Thiais et d'Orly ont annoncé le lancement de la concertation sur le projet d'aménagement du SENIA. Ce temps d'échange a permis à l'aménageur EPA ORSA et au cabinet d'architecte-urbaniste de présenter les futurs objectifs d'aménagements du SENIA et de recueillir les avis des participants (habitants, entreprises, associations).

Plaquette de la concertation publique du projet

 **PLAQUETTE CONCERTATION PUBLIQUE SÉNIA** [Télécharger](#)
 Format : PDF, Poids : 14,49 Mo

Prenez la parole !

Pour permettre à tous de donner son avis sur le projet, la concertation est ouverte jusqu'au 30 avril 2021. Vos contributions permettront de recueillir vos attentes et de les intégrer au projet autant que possible.

Exprimer vos idées ou remarques :

- En écrivant à l'adresse senia@grandparisamenagement.fr
- En utilisant le formulaire contact du site <https://zac-senia.fr>
- En vous rendant au **Centre administratif municipal d'Orly (Service urbanisme)** pour apporter votre contribution à l'écrit dans le registre des observations

Plus d'informations sur le projet : <https://zac-senia.fr>

Source : capture écran du site internet de la mairie d'Orly